

Le local phyto et le stockage des produits phytopharmaceutiques lors du transport en véhicule routiers (AGRÉÉ PHYTOLICENCE)

 4 h  60,00 €

Public

La formation s'adresse aux travailleurs du secteur vert - entrepreneurs parcs et jardins, horticulteurs, jardiniers, paysagistes, pépiniéristes, arboristes, agronomes, agriculteurs.

Types de phytolice concernés : P1 / P2 / P3

Objectifs

Au terme de cette formation, le participant aura une connaissance théorique lui permettant de réaliser, au niveau de son entreprise et dans les véhicules de celle-ci, un stockage des produits phytopharmaceutiques en adéquation avec la législation sur ces produits mais aussi la législation routière et de protection des travailleurs.

Types de phytolice concernés : P1 / P2 / P3

La présente formation a pour but d'expliquer aux apprenants les différents aspects des législations en matière de stockage des produits phytopharmaceutiques en dehors et pendant le transport. Chaque chapitre de la formation explique un aspect concret de la législation afin que l'apprenant puisse apprendre progressivement. Au terme, l'apprenant sera capable de réaliser un diagnostic de ses infrastructures de stockage des PPP afin que son entreprise puisse rester en conformité vis-à-vis de la législation en vigueur. Cette formation va également apporter à l'apprenant l'information suffisante pour lui permettre de réaliser, le cas échéant, des travaux de mise en conformité.

De plus, l'apprenant aura acquis les compétences nécessaires afin de réaliser une sécurisation des produits phytopharmaceutiques lors de leur transport dans ses véhicules professionnels. Cet aspect du stockage est peu pris en compte alors qu'il est directement lié à la législation sur la protection des travailleurs et au code de la route. En termes de pollution, la formation abordera les cas particuliers des pertes de chargement de produits phytopharmaceutiques ou la déchirure de leurs contenants (emballages, etc.) sur la route, notamment lors d'accidents.

Contenu de la formation :

Introduction

Base légale

- Européenne
- Belge
- Wallonne

Le local phyto

- Permis d'environnement
- Implantation du local phyto
- Caractéristiques du local phyto
- Gestion et accès au local phyto
- Obligations du gestionnaire

Le stockage des PPP dans les véhicules

- Quantités qui peuvent être transportées

- Contenants autorisés pour le transport de produits chimiques
- Bases au terme d'arrimage du chargement

Cas pratiques

Séance de questions-réponses

Informations pratiques

> Droit d'inscription

60,00 €

 Cette formation est agréée "chèques formation".

> Horaires

 Villers-Le-Bouillet

> Le 27 juin 2022
de 17h30 à 21h30

> Certificat - Attestation

Attestation de participation

> Aides sectorielles à la formation

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation** (<http://www.formation-continue.be/vpage-1195-2-Fonds-sectoriels-de-formation>)

Cette formation est payable par Chèques-Formation mais également par Chèques-Formation Eco-climat. Plus de renseignements via cette page: <https://www.leforem.be/entreprises/aides-financieres-cheque-formation.html> (<https://www.leforem.be/entreprises/aides-financieres-cheque-formation.html>) .

> Reconnaissance

Cette formation est agréée et donne l'accès à 1 unité de formation continue dans le cadre de l'arrêté ministériel du 24/05/2016 exécutant l'arrêté du Gouvernement wallon du 28/04/2016 relatif à la formation initiale et continue et à l'évaluation des connaissances nécessaires pour l'obtention et le renouvellement d'une phytolice.

Pour tout renseignement sur la phytolice en Région Wallonne, consultez le site web de référence suivant: <https://www.pwrp.be/phytolice> (<https://www.pwrp.be/phytolice>) .